

## INTRODUCTION

Au cours des trente dernières années, entre la mondialisation qui tente de nier leur existence et la chute de l'URSS qui, au contraire, en a vu naître une multitude, les frontières ont fait leur grand retour sur le devant de la scène avec une vigueur tout aussi nouvelle qu'actuelle.

Pourtant, face à cette prégnance des frontières, lorsque l'on tente de définir ce concept tout d'abord géographique mais également utilisé communément dans le langage courant, on se trouve très vite confronté à la complexité de ce dernier. En effet, il englobe des fonctions et des types dont la diversité n'a d'égal que la polysémie du terme.

Bien qu'à l'origine étymologiquement composite, une définition a éclipsé les autres pour signifier, depuis 1360, une « limite entre deux États<sup>1</sup> ». Cependant, ce n'est qu'avec la Révolution française que le concept de frontière est popularisé. Plus qu'une simple limite territoriale, la notion revêt, avec cet événement, une composante sociale toute nouvelle à travers l'idée jacobine selon laquelle « les frontières d'un État doivent correspondre à celle d'une nation, d'une langue, d'une culture<sup>2</sup> ». L'émergence des frontières coïncide donc avec l'émergence des États-nations. Le territoire devient le support d'un État et d'un peuple, le rôle de la frontière étant de faire coïncider les deux. La frontière se construit donc au sein d'une fonction double et ambivalente : ce n'est pas seulement une ligne qui sépare deux aires étatiques différentes mais c'est également une enveloppe qui regroupe, en son sein, un peuple avec des traits nationaux communs. Il faudra toutefois attendre 1814 et la fin de l'Empire pour que ce « modèle français », qui n'en est qu'à l'étape de concept intellectuel abstrait, trouve une manifestation concrète avec l'établissement de frontières linéaires<sup>3</sup>.

La frontière correspond donc à une volonté de découper et d'organiser le monde selon deux logiques, une logique territoriale, subordonnée à une logique sociale, la seconde étant une « projection<sup>4</sup> » de la première. Cependant, plus qu'un outil, cette ligne de démarcation devient très vite un principe qui s'impose pour structurer la géopolitique mondiale.

Si l'on peut s'accorder sur la définition de double limite territoriale et nationale entre États, force est de constater que celle-ci révèle très vite des lacunes, en ne recouvrant pas

---

1. HABLA M. E., « Vocabulaire de la Frontière », in H. VELASCO-GRACIET et C. BOUQUET (éd.), *Tropisme des frontières – Tome 1*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 26.

2. FOUCHER M., *Fronts et Frontières*, Paris, Fayard, 1991, p. 86.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

toute la complexité du terme. Piermay propose une définition qui pousse l'analyse un peu plus loin en parlant de « limite de souveraineté et de compétence territoriale d'un État<sup>5</sup> ». En mettant ainsi l'État au centre de cette construction qu'est la frontière, cette définition ajoute une composante supplémentaire : elle met en avant le lien qui existe entre territoire et pouvoir. La frontière devient ainsi une limite multiple entre systèmes politiques, juridiques, économiques et fiscaux différents. L'idée de souveraineté sous-entend également que la frontière est un lieu éminemment politique où se joue le rôle de l'État, sa capacité à asseoir son pouvoir – voire ses pouvoirs – mais aussi à défendre l'intégrité de son territoire.

On rejoint sur ce point Habla, pour qui, la frontière

« serait corrélative d'un autre concept, celui de souveraineté des pays, né au xvi<sup>e</sup> siècle. Le contrôle d'État est circonscrit à l'intérieur de son territoire donc le droit d'État s'applique de façon plénière dans les limites géographiques de la souveraineté, du pouvoir et du droit d'un pays, *i. e.* dans ses frontières<sup>6</sup> ».

De façon plus précise, plus qu'une simple limite de souveraineté, elle est ce que Pradeau qualifie de « limite de compression de la souveraineté<sup>7</sup> ». Deux pays se faisant face et, avec eux, leurs systèmes propres, des différences sont ainsi induites, qui peuvent structurer des dynamiques et des relations particulières.

Mais la définition la plus complète, qui parvient peut-être le mieux à rendre toute la complexité et la richesse de la frontière est celle de Michel Foucher, qui a véritablement révolutionné la pensée en la matière. Selon lui, « les frontières sont des structures spatiales élémentaires, de forme linéaire, à fonction de discontinuité géopolitique et de marquage, de repère, sur les trois registres du réel, du symbolique et de l'imaginaire<sup>8</sup> ». Il admet, tout d'abord, le rôle organisationnel spatial des frontières, comme marqueur de délimitation entre deux ensembles étatiques. Cependant, il décline sa définition sur trois registres qui lui confèrent trois niveaux de sens : le réel reprend l'idée de « limite spatiale de souveraineté », le symbolique signifie, pour sa part, le « sentiment d'appartenance à une communauté politique inscrite dans un territoire<sup>9</sup> » – l'idée de nation ou la frontière comme « marqueur d'identité<sup>10</sup> » – et il ajoute une troisième composante, l'imaginaire, qui « connote le rapport à l'Autre », le voisin ami ou ennemi. À travers celle-ci, il assigne à la frontière une dimension mythique, la frontière comme représentation<sup>11</sup>. Il met ainsi en évidence un autre niveau qui peut venir troubler – ou enrichir – notre compréhension des enjeux se jouant à la frontière.

Il identifie également deux processus géopolitiques associés à la frontière, qui reprennent la dualité intrinsèque de cette dernière, en les poussant plus loin. Tout d'abord,

---

5. PIERMAY J. L., « La Frontière et ses ressources : regards croisés », in A. BENOÎT et F. GIRAUT F. (éd.), *Le territoire est mort : vive les territoires ! : une refabrication au nom du développement*, Montpellier, IRD Éditions, 2005, p. 204.

6. HABLA M. E., *op. cit.*, p. 19.

7. PRADEAU C., *Jeux et enjeux des frontières*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1994, p. 290.

8. FOUCHER M., *op. cit.*, p. 38.

9. *Ibid.*

10. PIERMAY J. L., *op. cit.*, p. 206.

11. FOUCHER M., *op. cit.*, p. 38.

il définit la frontière comme : « enveloppe continue d'un ensemble spatial, d'un État, qui a atteint suffisamment de cohésion politique interne et d'homogénéité économique » pour surmonter les clivages qui ne traversent plus l'intérieur du territoire mais sont repoussés en position liminaire<sup>12</sup>. Grâce à cette force centripète et unificatrice, la frontière permet ainsi une « homogénéité symbolique », à travers la notion de patrie, ainsi qu'une uniformité politico-administrative qui coïncident toutes deux avec un territoire bien circonscrit qui leur est assigné. Le deuxième processus concerne la frontière comme ligne de « différenciation des rapports contigus avec d'autres systèmes politiques ». Dans cette double logique de séparation/contact, Foucher associe la frontière à différentes fonctions. Tout d'abord, à la fois raison d'être, dès leur établissement, et rôle premier d'une frontière, il s'agit d'une fonction stratégique-militaire, associée à une fonction diplomatique. Ensuite, la frontière véhicule aussi une fonction douanière : en tant que séparation entre deux systèmes économiques et fiscaux différents, l'État contrôle les marchandises qui entrent et sortent de son territoire, en leur imposant éventuellement des taxes ou droits de douane. Enfin, l'État contrôle également les flux de personnes assignant ainsi à la frontière une fonction migratoire<sup>13</sup>. Traditionnellement une frontière est donc une triple barrière – défensive, douanière et migratoire<sup>14</sup> – liée à des fonctions qui sont une manifestation de la souveraineté de l'État qu'elle délimite. Ces fonctions structurent les relations bilatérales ainsi que les liens transfrontaliers et ajoutent à la dimension multiple de la frontière.

Enfin, à cette complexité fonctionnelle s'ajoute une polysémie du terme en français, une polysémie que l'anglais surmonte en ayant recours à trois termes pour désigner trois réalités différentes : *boundary* qui représente la ligne de démarcation *stricto sensu*; ensuite *border* ou *borderland*, qui se réfère à l'espace frontalier, plus ou moins profond, marqué par la réalité frontalière – ou l'effet-frontière – par les liens qui se nouent entre les deux pays et par les fonctions qui sont assignées à la ligne internationale; enfin, *frontier*, qui correspond à la frontière de peuplement, au front pionnier, particulièrement central dans la mise en valeur de pays neufs comme le Canada ou les États-Unis<sup>15</sup>.

« Expression spatiale de la souveraineté<sup>16</sup> », la frontière est donc une réalité multiforme qui englobe des significations et des rôles différents. Facteur de démarcation mais aussi facteur de cohésion politique, sociale, économique et juridique, elle sépare et regroupe, elle met en contact mais délimite. La frontière porte, en son sein, une multitude de forces ambivalentes et de logiques dialectiques qui complexifient sa nature ainsi que les relations et les dynamiques qu'elle met en jeu. Tout cela en fait donc un site d'enjeux aussi importants que nombreux, qui rendent son étude intéressante et riche.

Cependant, loin d'être figée dans le temps, la réalité frontalière est, au contraire, en constante évolution, et ce d'autant plus depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En effet, si, au début de leur création on assignait aux frontières les fonctions mises

---

12. *Ibid.*, p. 39.

13. *Ibid.*

14. Foucher identifie également une quatrième fonction : une fonction sanitaire. Toutefois, on peut considérer qu'elle est moins centrale et fondamentale que les autres, fonctionnant davantage en concomitance avec les autres plutôt que de façon distincte.

15. PRADEAU C., *op. cit.*, p. 94.

16. VELASCO-GRACIET H. et BOUQUET C., *Tropisme des frontières – Tome 1*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 1.

en exergue ci-dessus, le développement des relations internationales et l'essor de la mondialisation ont reconfiguré leur fonctionnement en instaurant un équilibre différent entre leurs différentes composantes. Deux d'entre elles ont notamment été la cible d'une défonctionnalisation avancée : la composante économique, mise à mal par les forces du marché, ainsi que la composante migratoire. Franchies plus facilement par les individus et les marchandises, les frontières se sont, si ce n'est effacées, tout du moins, désépaissies. Les accords de libre-échange signés aux quatre coins du monde ainsi que l'émergence d'ensemble régionaux tels que le MERCOSUR ou l'ASEAN, sans oublier, la stabilisation des relations diplomatiques entre certains pays ont donc remis en question certaines des fonctions traditionnelles des frontières. C'est peut-être en Europe qu'est atteint un paroxysme de défonctionnalisation avec la mise en place de l'Union européenne et de l'espace Schengen puisque ce sont trois composantes qui ont été levées : la composante stratégique, la composante douanière et la composante migratoire. Même la composante politique a connu une défonctionnalisation partielle avec la mise en place d'un système de gouvernance supranational qui a vu les États européens renoncer à un certain degré de souveraineté nationale au profit de Bruxelles.

Pourtant, alors qu'il y a vingt ans, nombre d'analystes prévoyaient l'évolution de la planète vers un gommage avancé des frontières et étaient très prolixes sur le concept d'un monde sans frontières (*borderless world*), toutes n'ont pas connu une évolution univoque. En effet, si certaines frontières ont été « effacées », d'autres, au contraire, sont venues se renforcer. On peut mentionner, par exemple, la limite internationale entre les deux Corées qui est devenue un véritable rideau de fer. D'autres, encore, sont de véritables points chauds où les combats font rage à l'instar de la frontière entre le Pakistan et l'Afghanistan. Par ailleurs, la chute de l'URSS, l'implosion de la Yougoslavie ainsi que la scission de la Tchécoslovaquie, ont donné naissance à de nouveaux pays, et, avec eux, à de nouvelles frontières internationales. Enfin, certaines sont contestées de l'intérieur par l'émergence de mouvements nationalistes qui voudraient se doter de leur propre entité nationale, que ce soit le Québec, le Kurdistan ou la Palestine.

Plus récemment, un événement est véritablement venu faire voler en éclat cette conception amoindrie des frontières internationales. L'émergence du terrorisme en général et sa manifestation concrète, en particulier, avec les attentats du 11 septembre 2001, ont remis en cause l'équilibre fonctionnel atteint par les frontières. En utilisant les mêmes vecteurs que les flux de marchandises et d'individus qui structurent l'économie mondiale, la menace terroriste a profité de la défonctionnalisation avancée des frontières pour provoquer des attaques destructrices. Leur vulnérabilité ayant été ainsi exposée, une nouvelle reconfiguration des frontières va s'avérer nécessaire avec la mise en avant de leur rôle en matière de sécurité.

L'effacement partiel que les frontières internationales ont connu dans les dernières décennies du xx<sup>e</sup> siècle, s'est par ailleurs accompagné d'un affranchissement du rôle des États qui, avec la mondialisation et la recomposition territoriale qui s'en est suivie, ont vu leurs structures s'affaiblir. La manifestation première a été la perte de leur rôle de régulateur<sup>17</sup>, notamment à la frontière. Cependant, là encore, en réponse à la menace

---

17. PIERMAY J. L., *op. cit.*, p. 206.

terroriste, on assiste à un regain de souveraineté des États, et plus particulièrement de l'État américain qui, dans le sillage du 11 septembre, met en place une restructuration de l'intervention étatique vers la sécurité des frontières<sup>18</sup>.

Lorsqu'au matin du 11 septembre 2001, deux avions s'écrasent sur les tours jumelles du *World Trade Center* de New York et un troisième sur le Pentagone, à Washington, les États-Unis se retrouvent confrontés, pour la première fois de leur histoire, à un acte terroriste de grande ampleur sur leur territoire. Plus qu'un attentat, ces événements sont considérés comme une attaque contre le pays et contre le modèle qu'il représente. Provoquant un traumatisme général et intense, ils mettent fin à « l'insularité » du pays qui, protégé « par deux vastes océans et deux voisins amicaux », vivait jusqu'ici dans une atmosphère de sécurité relativement absolue<sup>19</sup>. Cette représentation géopolitique du territoire américain s'écroule donc comme un château de cartes en même temps que les tours jumelles, laissant place à un sentiment d'insécurité et de violation des frontières américaines qui appellent à la formulation d'une autre vision du territoire américain<sup>20</sup>. À partir de là, poussés par un réflexe défensif, les États-Unis se retranchent derrière leurs frontières. L'administration Bush lance une véritable croisade contre le terrorisme dont l'une des composantes est une sécurisation du territoire américain qui va même jusqu'à une recomposition de l'espace national. La sécurité du territoire et plus particulièrement la sécurité intérieure (*homeland security*) – un terme qu'aucun président jusqu'à George W. Bush n'avait utilisé<sup>21</sup> – devient le fer de lance de la politique américaine et tout est considéré à travers ce prisme. Cette notion revêt donc non seulement une importance structurante pour la politique américaine mais elle devient surtout « un principe organisationnel<sup>22</sup> ». Dans cette entreprise, les frontières, dont l'ouverture était jusque-là l'un des fondements du pays, vont jouer un rôle de levier central : c'est par un contrôle et un verrouillage de celles-ci que Washington se propose de sécuriser son territoire.

Conscients qu'un renforcement pur et simple de leurs frontières serait dommageable pour l'économie américaine, les États-Unis réfléchissent à la mise en place d'un nouveau type de frontière, une frontière d'un nouveau genre qui leur permettrait de lutter contre le terrorisme, sans pour autant entraver les flux de personnes et de marchandises, si nécessaires au pays, qui traversent leurs frontières. Peu à peu, l'idée d'une « frontière intelligente », qui agirait sur ces deux fronts et allierait ces deux objectifs de sécurité et de facilitation des flux prend forme.

Il s'agit d'une approche postmoderne telle que définie par Vladimir Kolossov. Alors que, traditionnellement, le rôle des frontières en matière de sécurité nationale était structuré autour de trois piliers – la « prévention de la menace militaire » avec le déploiement

---

18. MASSICOTTE M. J., « Le Canada et les enjeux liés à l'intégration économique et sécuritaire en Amérique du Nord », *Norteamerica*, vol. 4, n° 1, janvier-juin 2009, México, Universidad Nacional Autónoma de México, p. 242.

19. GOMEZ R. N., « L'Énigme de la *homeland security* pour l'administration Obama : quel scénario pour la sécurité et l'administration des frontières ? », *Hérodote*, 2009/1 n° 132, p. 168.

20. BERSIN A. D., « Lines and Flows: the Beginning and End of Borders », I. M. BELFER Lecture, Brooklyn Law School, 6 octobre 2011, p. 4.

21. GOMEZ R. N., *op. cit.*, p. 167.

22. BERSIN A. D., *op. cit.*, p. 4.

de zones de front militarisées, le contrôle des flux transfrontaliers et, enfin, la prise en compte des intérêts géopolitiques de l'État au détriment des intérêts économiques des régions frontalières, la géoéconomie étant subordonnée à la géopolitique – ce schéma ne fonctionne plus dans le monde contemporain. En effet, d'une part, avec la défonctionnalisation des frontières et l'essor de la mondialisation, des liens se sont noués de part et d'autre de ces dernières et, d'autre part, l'émergence de cette menace volatile qu'est le terrorisme rend l'utilisation des frontières comme ligne de défense inefficace et préjudiciable pour les liens transfrontaliers. Face à ce nouveau paradigme, une approche postmoderne est donc nécessaire. Organisée autour de plusieurs principes, elle exige une véritable reconceptualisation de la sécurité frontalière : coopération transfrontalière, prise en compte de la dimension régionale, interception de la menace – trafic de drogue, crime organisé et terrorisme – à la source et non plus à la frontière et, donc, élargissement de la zone frontalière au-delà de la simple ligne internationale, vers les régions intérieures<sup>23</sup>. Le 11 septembre projette donc les frontières dans une ère nouvelle.

La frontière américano-canadienne se retrouve donc, malgré elle, prise dans ce processus de sécurisation de l'espace national. Pourtant, étant connue, jusque-là, pour être la plus longue frontière non-défendue au monde, rien ne présageait une telle reconfiguration. En effet, alors que beaucoup de frontières ont traversé les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en étant tour à tour contestées, transgressées, redessinées et attaquées, la frontière américano-canadienne, connaît, au contraire, depuis les années 1870, une incroyable stabilité. Les deux voisins nord-américains entretenant des relations pacifiques et stabilisées, celle que l'on nomme de façon métonymique le 49<sup>e</sup> parallèle<sup>24</sup> véhicule une certaine spécificité à l'échelle mondiale. Là où une majorité de frontières sont des fronts défensifs ou des avant-postes militaires conférant à la région frontalière un rôle périphérique dans l'espace national, la frontière Canada/États-Unis véhicule une dimension pacifique et centrale. Mise en place par le traité de Paris de 1783, qui a vu naître la Nouvelle République américaine, elle n'a connu aucune modification majeure depuis l'établissement de son tracé. De surcroît, elle a, perdu très tôt sa composante stratégique acquérant, au contraire, une dimension centrale pour la relation entre les deux pays – comme en atteste le fait que plus de 80 % de la population canadienne vit à moins de 200 kilomètres de la frontière. En effet, non-militarisée et virtuellement dépourvue de tout contrôle, la frontière est franchie, au cours de son histoire, quasilibrement par les individus et joue davantage un rôle de moteur économique. Au fil des décennies, des liens économiques aussi divers que variés se sont noués entre les deux voisins nord-américains, conférant un rôle essentiel à certaines régions, telles que les Grands Lacs et le sud est de l'Ontario qui sont devenus de véritables poumons de l'économie continentale. Cette dynamique a atteint son paroxysme à la fin des années 1980 et au début des années 1990 avec l'adoption de deux accords de libre-échange – dont le plus important est l'ALENA entre les États-Unis, Le Canada et le Mexique – qui scellent

23. KOLossov V., « Étude des frontières, approches post-modernes », *Diogène*, n° 210, 2005, p. 17-18.

24. Même si cette désignation ne fait référence qu'à une partie de la frontière Canada/États-Unis qui a comme support la ligne astronomique du 49<sup>e</sup> parallèle, nous utiliserons cette expression métonymique afin d'éviter des répétitions.

l'intégration économique à l'œuvre depuis près de deux siècles entre les deux pays. À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, c'est donc une frontière intégrée et triplement défonctionnalisée – d'un point de vue stratégique, douanier et, dans une moindre mesure, migratoire – site de flux nombreux, qui structure la relation entre les deux pays. Comme le résume très bien Foucher : « [En] Amérique du Nord, [...] le jeu de l'échange contredit les frontières culturelles et historiques<sup>25</sup>. » Bien qu'ayant une valeur politique indéniable, elle n'était pas ressentie comme une contrainte par les individus – et les marchandises – jouant davantage un rôle d'interface que de barrière.

Aussi, lorsque l'entreprise de sécurisation de la frontière américano-canadienne, survient, elle projette cette dernière dans un nouveau paradigme et prend le contre-pied de cette dynamique intégratrice nord-sud qui structure le 49<sup>e</sup> parallèle. En tentant de rétablir le rôle de rempart défensif de ce dernier, mais d'un nouveau type, les États-Unis se retrouvent confrontés à toute une série d'enjeux et de défis, plus nombreux que sur le front mexicain, qui est dominé depuis longtemps par des considérations d'ordre sécuritaire et de contrôle des personnes. C'est ici qu'intervient le concept de frontière intelligente et qu'il prend tout son sens afin d'agir sur deux versants : la sécurité et la facilitation.

Alors qu'elle a été longtemps ignorée par les décideurs et les analystes politiques, la frontière se retrouve donc sous le feu des projecteurs et fait l'objet d'une attention toute nouvelle. Parce qu'elle prend ce virage sécuritaire, la frontière américano-canadienne devient également un sujet de prédilection pour les chercheurs qui tentent de saisir le changement auquel elle doit faire face, tout en essayant de proposer des solutions aux problèmes évidents qui surgissent.

Tout d'abord, Drache analyse les processus politiques qui ont entouré la mise en place de cette frontière intelligente, au regard de l'histoire de cette dernière, pour montrer l'évolution qu'elle a connue. Il blâme notamment le Canada pour tous les problèmes que rencontre la frontière car celui-ci n'a, selon lui, aucune gestion en matière de sécurité<sup>26</sup>. Condon et Sinha adoptent, pour leur part, une approche comparative de la guerre contre le terrorisme, en analysant les changements qu'elle a eus sur la frontière de l'ALENA. S'attachant à la fois à la frontière canadienne et à la frontière mexicaine, ils étudient les impacts, globalement négatifs, que la sécurité a sur l'économie nord-américaine<sup>27</sup>. Tout en dépeignant, comme toile de fond, ce qu'était la frontière avant les attentats du 11 septembre 2001, Laxer se demande si la frontière américano-canadienne revêt encore une quelconque pertinence et si les événements de 2001 vont, sur le long terme, engendrer un rapprochement ou un éloignement entre les deux voisins nord-américains. Soutenant une thèse nationaliste, il conclut à l'importance profonde de la frontière et condamne une intégration trop prononcée qui ferait céder le Canada à l'impérialisme étatsunien<sup>28</sup>. Sans se concentrer exclusivement sur la frontière, Sloan s'intéresse, quant à elle, au « *security establishment* » que Washington met en place à

25. FOUCHER M., *op. cit.*, p. 12.

26. DRACHE D., *Borders Matters: Homeland Security and the Search for North America*, Halifax, Fernwood, 2004.

27. CONDON B. J. et SINHA T., *Drawing Lines In Sand and Snow: Border Security And North American Integration*, Armonk, New York, M. E. Sharpe, 2003.

28. LAXER J., *The Border: Canada, the U.S. and Dispatches from the 49<sup>th</sup> Parallel*, Toronto, Doubleday Canada, cop, 2003, p. 315.

partir de 2001 pour combattre le terrorisme ainsi qu'aux différentes composantes de ce système global de défense et de sécurité. Elle étudie également la réponse du Canada ainsi que son rôle dans le dispositif américain en matière de coopération bilatérale<sup>29</sup>. Mettant en avant une démarche américano-centrée, Alden analyse la politique frontalière des États-Unis en décrivant les différentes mesures déployées pour renforcer les frontières américaines. Il souligne surtout les différents acteurs, au sein de l'administration Bush, qui ne partagent pas forcément les mêmes approches et points de vue pour mettre en évidence les forces politiques qui sous-tendent la mise en place de la politique frontalière post-11 septembre. Il conclut enfin sur le fait que la réponse frontalière n'est pas adaptée : si un terroriste a moins de facilités à franchir les frontières américaines, le pays n'en est pas pour autant plus sûr étant donné les dommages collatéraux du dispositif déployé<sup>30</sup>. Andreas et Biersteker s'interrogent, pour leur part, sur la place que le Canada – et le Mexique – peuvent avoir au sein de ce nouveau paradigme sécuritaire : entre unilatéralisme et harmonisation, y a-t-il une marge de manœuvre possible pour qu'ils puissent répondre aux préoccupations de Washington en matière de sécurité, tout en protégeant leurs liens économiques avec le géant américain<sup>31</sup> ? Ils concluent sur l'échec des nouveaux contrôles frontaliers mis en place depuis 2001 et envisagent différents scénarios possibles : de la construction d'une véritable « Amérique Forteresse » à une « européanisation des frontières nord-américaines<sup>32</sup> ». Enfin, Brunet-Jailly mène une réflexion davantage géographique sur la sécurité frontalière et les différentes forces qui sous-tendent les frontières américaines pour les renforcer ou les intégrer. Sa démarche utilise, comme point de comparaison, les frontières européennes et leur évolution très particulière vers une défonctionnalisation avancée. Ayant une visée conseillère auprès des pouvoirs publics, son ouvrage déplore l'échec des politiques de sécurisation mises en place jusque-là. Trop uniformes, elles ne prennent pas assez en compte les spécificités des régions frontalières, les liens économiques et sociaux qui les animent, ainsi que le localisme qui les marque. Il recommande également davantage de coopération transfrontalière car plus une frontière est intégrée plus il est difficile de la sécuriser de façon unilatérale<sup>33</sup>.

Si la frontière américano-canadienne a bénéficié d'un regain d'attention de la part des universitaires, la production en la matière est somme toute assez limitée et parcelaire. La plupart du temps, elle est étudiée en regard avec son équivalente mexicaine, et, bien souvent, éclipsée par cette dernière. Lorsqu'ils s'intéressent spécifiquement au 49<sup>e</sup> parallèle, beaucoup d'auteurs analysent l'impact que les politiques sécuritaires de Washington ont sur le Canada ainsi que sur sa frontière, en termes politiques, tout en réfléchissant sur différents scénarios, antithétiques, vers lesquels les deux pays

---

29. SLOAN E. C., *Security and Defence in the Terrorist Era: Canada and North America*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2005.

30. ALDEN E., *The Closing of the American Border*, New York, HarperCollins, 2008, p. 42.

31. ANDREAS P. et al., « A Tale of Two Borders », in *The Rebordering of North America: Integration and Exclusion in a New Security Context*, New York, Routledge, 2003.

32. BIERSTEKER T. J., « The Rebordering of North America? », in P. ANDREAS et al. (ed.), *op. cit.*

33. BRUNET-JAILLY E., *Borderlands: Comparing Border Security in North America and Europe*, Ottawa, University of Ottawa Press, 2008, p. 351-356.



peuvent évoluer : une intégration, voire une continentalisation en matière de sécurité, ou une défense absolue de la souveraineté canadienne. Ils attirent souvent l'attention sur les conséquences négatives que ce renforcement de la frontière a sur l'économie canadienne. Cependant, peu d'entre eux s'intéressent réellement à la frontière en tant que concept géographique ainsi qu'au contenu de cette frontière intelligente. Ils se contentent de réfléchir en termes de gestion frontalière. Si des mesures et des programmes sont mentionnés, ce n'est que de façon périphérique et leur fonctionnement n'est que rarement analysé dans le détail, et encore moins dans une approche globale et unifiée. Seuls les objectifs et les grandes lignes sont évoqués. Davantage axés sur la relation bilatérale, les ouvrages publiés depuis 2001 utilisent, avant tout, la frontière comme exemple, ou comme support, pour illustrer les heurts qui ont surgis dans la décennie postérieure au 11 septembre 2001 ainsi que les dynamiques politiques qui entourent la gestion de la frontière – mesures unilatérales et/ou coopération – mais ils oblitèrent le plus important : le fonctionnement géographique de cette institution complexe, qui ne peut pas être réduite à une simple relation diplomatique.

Le but de cet ouvrage est donc d'analyser, le rôle que la frontière américano-canadienne joue dans la guerre contre le terrorisme initiée par l'administration Bush – puis poursuivie par l'administration Obama – dans le sillage des attentats du 11 septembre 2001. Il va donc s'intéresser aux modalités et aux processus que Washington a déployés pour sécuriser celle qui, le 10 septembre encore, n'était presque pas ressentie, hautement défonctionnalisée et, surtout, facilement franchissable. Toutefois, au-delà de ces changements, le but sera d'analyser les différentes mesures qui ont mené à l'avènement de la fameuse « frontière intelligente », cette « frontière du futur » que Washington souhaite mettre en place pour atteindre les deux objectifs conjoints de sécurité et de facilitation. En étudiant ces mesures et, surtout, leur impact sur le fonctionnement de la frontière et sur ses différentes composantes, il s'agira de mettre à nu les mécanismes qui structurent cette « nouvelle » frontière, en tant qu'institution géographique. Cette étude mènera, d'une part, à évaluer la tâche entreprise – est-ce que les deux objectifs mutuels ont été atteints ? – ainsi que, d'autre part, à se demander s'il s'agit véritablement d'un nouveau type de frontière. A-t-on réellement affaire, comme Washington aime à le souligner, à la frontière du *xxi*<sup>e</sup> siècle qui doit servir de modèle à toutes les autres ?

Par ailleurs, cet ouvrage questionnera le rôle soi-disant pivot de cet événement du 11 septembre. Maintenant que nous avons une distance suffisante pour analyser son impact, il est intéressant de se détacher du court terme et de mettre en perspective les conséquences qu'il a eues sur le moyen terme. Ayant engendré un chamboulement géopolitique à travers le monde, avec le lancement de deux guerres – en Afghanistan et en Irak – est-ce que les attentats sur le *World Trade Center* et le Pentagone représentent réellement l'événement historique « transformateur » que nombre de décideurs politiques lui attribuent ? Et, plus particulièrement, nous pouvons nous interroger sur son impact sur la frontière américano-canadienne elle-même : a-t-il réellement engendré son basculement dans un paradigme sécuritaire nouveau, du jour au lendemain ? Ou bien est-ce que les graines du changement étaient déjà présentes et n'aurait-il pas fait que catalyser une dynamique sous-jacente déjà initiée ? Fondement ou prétexte, il doit être analysé en regard avec l'évolution qu'a connue le 49<sup>e</sup> parallèle. Pour ce faire,

cette étude prendra les attentats comme première borne temporelle, tout en conservant un regard attentif sur la décennie précédente, à titre comparatif. Puis, elle s'arrêtera en 2011, année qui a connu la signature d'un accord, l'accord « Par de-là la frontière » encore trop récent pour que son impact soit évalué.

De plus, au nord, comme au sud, la décennie qui suit le 11 septembre est à cheval sur plusieurs gouvernements. Il sera donc intéressant de s'interroger sur le cadre politique dans lequel s'insère la gestion frontalière et, donc, sur la continuité qui existe – ou non – à petite échelle entre les différents changements de gouvernement. Aux États-Unis, la décennie est dominée par une administration républicaine, de 2000 à 2008, qui formule la réponse aux attentats en initiant la guerre contre le terrorisme et est suivie par l'élection d'un président démocrate, Barack Obama, réélu en 2012. On se demandera donc si, au-delà des différences politiques, les deux présidents embrassent la même gestion frontalière ou si un recalibrage a lieu. Du côté canadien, c'est l'inverse. Après une période de 13 ans dominée par le Parti libéral de Jean Chrétien (1993-2003), puis de Paul Martin (2003-2006), ce sont les Conservateurs de Stephen Harper qui prennent le pouvoir, en 2006. Là encore, il est incontournable d'étudier la frontière et son évolution éventuelle à travers cette lentille politique.

La frontière étant une institution complexe, hautement politique et politisée, structurée par plusieurs composantes, il nous faudra par ailleurs démêler toutes les forces qui la sous-tendent elle, ainsi que l'entreprise américaine de sécurisation afin d'adopter une approche la plus globale possible. Le but ultime étant de la saisir de façon la plus exhaustive possible. En effet, la frontière véhicule souvent une « charge mythique », comme le met en avant Hélène Velascot-Graciet<sup>34</sup>. Construite par le discours et source de représentations, elle nourrit l'imaginaire collectif et instaure parfois un fossé entre ce qu'elle est et ce qu'on pense, ou dit, d'elle. Cependant, ces constructions sont fragiles, et peuvent très vite changer. Pour ce qui est de la frontière américano-canadienne, en l'espace de quelques années, la guerre contre le terrorisme modifie radicalement le regard que Washington pose sur elle. Une nouvelle lecture en est faite. Longtemps célébrée pour sa particularité d'être la plus longue frontière non-défendue au monde, symbole de l'amitié américano-canadienne, elle voit cette représentation traditionnelle supplantée par une nouvelle, celle de frontière-passoire devenant ainsi, en raison de son ouverture exceptionnelle, une source de vulnérabilité et de danger. Sujet de discours et objet de représentations, elle peut donc être façonnée par des forces, parfois antagonistes, qui parasitent notre entendement et altèrent notre vision. Là encore, nous nous proposons de confronter les faits à la rhétorique afin de mettre à nu les stratégies cachées qui peuvent se servir de la frontière à des fins autres que les objectifs officiellement affichés.

Dans un dernier temps, on élargira la perspective pour s'interroger sur la signification et l'impact que cette frontière a sur le partenariat américano-canadien. Le Canada se targue en effet d'entretenir avec Washington une « relation spéciale ». Il est vrai que le pays se trouve dans une position particulière vis-à-vis de son voisin du sud. Tout d'abord, il est dans une configuration géographique unique, en ne possédant qu'une seule frontière terrestre, frontière qu'il partage avec la première puissance au monde.

---

34. VELASCOT-GRACIET H. et BOUQUET C., *op. cit.*, p. 11.

Ensuite, en raison de la forte dépendance économique et du déséquilibre géopolitique qui existent entre les deux pays, la relation bilatérale évolue dans un flou que certains qualifient « d'intermestique<sup>35</sup> ». Ni tout à fait internationale, ni tout à fait domestique, la relation avec le Canada se trouve dans une sorte d'entre-deux diplomatique qui complexifie la situation. Si l'on peut voir dans ce flou diplomatique, le signe d'une relation spéciale, on se demandera donc si la politique initiée dans le sillage du 11 septembre n'a pas modifié la donne et si les transformations qu'a connues le 49<sup>e</sup> parallèle depuis bientôt 15 ans viennent confirmer ou, au contraire, infirmer, l'existence d'une telle relation. En d'autres termes, qu'est-ce que la frontière nous apprend sur le partenariat bilatéral?

Pour mener à bien ce travail, il s'agira, d'abord, de mettre en contexte, dans une première partie, la frontière américano-canadienne, depuis sa mise en place jusqu'à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. En adoptant une démarche historique, nous analyserons son évolution, le fonctionnement de ses différentes composantes ainsi que les liens qui se sont noués de part et d'autre de cette ligne internationale pour finalement dresser un état des lieux de ce qu'elle est devenue avant les événements de 2001. Une deuxième partie portera sur l'impact des attentats du 11 septembre sur le 49<sup>e</sup> parallèle et sur le levier sécuritaire que celui-ci constitue, dans le cadre de la guerre contre le terrorisme, à travers l'arsenal de lois et de mesures déployé pour renforcer cette frontière jusqu'ici hautement défonctionnalisée. Plus particulièrement, il s'agira d'une étude, en profondeur, de la frontière intelligente, de ses dynamiques, de ses objectifs et, surtout, de son fonctionnement, pour jauger enfin l'efficacité de tout le dispositif frontalier établi depuis une décennie et nous interroger sur sa pertinence et sur son éventuelle réussite. Pour finir, dans une troisième partie, nous nous attacherons à dénouer les différentes forces qui structurent la frontière américano-canadienne, que ce soient les retombées de l'appareil sécuritaire sur les flux transfrontaliers, ou le prisme déformant que la frontière peut constituer, avant de clore sur sa signification pour la relation Canada/États-Unis.

---

35. MANNING B., cité par A. BERSIN, *op. cit.*, p. 14.